

12 octobre 2006

N° 2006 – 0203

## ECT INDUSTRIES

- Admission des actions de la société sur Alternext le 25 octobre 2006
- Diffusion des titres dans le public dans le cadre d'un placement et d'une OPO du 16 au 24 octobre 2006.
- Début des négociations sur Alternext le 31 octobre 2006.

### I - ADMISSION SUR ALTERNEXT

Conformément aux Chapitres 1 (paragraphe 1.4) et 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur le marché Alternext des 926.448 actions existantes composant le capital de la société ECT INDUSTRIES auxquelles s'ajouteront 200.000 actions nouvelles à provenir de l'augmentation de capital à réaliser dans le cadre de l'introduction.

Les actions admises représenteront la totalité du capital et des droits de vote et porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. La valeur nominale des actions s'élève à 1,55€ par action. Dès leur admission, elles pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

L'introduction sur le marché Alternext des actions ECT INDUSTRIES sera réalisée le 25 octobre 2006 selon la procédure de placement global et d'une offre à prix ouvert (OPO) dans les conditions fixées aux paragraphes suivants.

L'information des professionnels et du public sur les résultats et la situation actuelle de la société ECT INDUSTRIES est assurée dans les conditions suivantes :

- Consultation du prospectus d'introduction au siège social de la société ECT INDUSTRIES, 11, bld Champy, ZI Les Richardets, 93160 NOISY LE GRAND, sur le site internet de la Société ([www.ect-industries.fr](http://www.ect-industries.fr)), sur celui d'Alternext ([www.alternext.com](http://www.alternext.com)) et sur celui d'IBI ([www.ibi.fr](http://www.ibi.fr)),
- Un dossier d'information est également disponible auprès de l'Autorité des marchés financiers, 17 Place de la Bourse, 75002 Paris et sur son site internet ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).
- Une notice légale sera publiée au BALO le 16 octobre.

### II - MODALITES DE DIFFUSION DES TITRES DANS LE PUBLIC

Pour la réalisation de l'introduction sur le marché Alternext, 500.000 actions seront mises à la disposition du public et diffusées dans le cadre d'un placement et d'une offre à prix ouvert. Ces actions proviendront de la cession par les actionnaires cédants de 300.000 actions (345.000 en cas d'exercice intégral de la clause d'extension) et d'une augmentation de capital autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2006 pour un maximum de 200.000 titres à réaliser dans le cadre de l'introduction

Date de première cotation	:	25 octobre 2006
Procédure d'introduction	:	Placement Global + OPO
Nombre de titres diffusés	:	500.000 actions soit 44,39% du capital (avant exercice de la clause d'extension)

Clause d'extension : En fonction de la demande, il est envisagé de pouvoir recourir à une Clause d'extension portant sur une cession d'un maximum de 45.000 actions supplémentaires, représentant 9% du nombre initial d'actions mis sur le marché.

### **Conditions communes au placement global et à l'OPO**

- Fourchette de prix indicative : **9,25€ - 10,75€**
- Le cours coté sera fixé à l'issue de l'Offre et tiendra compte de la demande exprimée dans le placement. Le prix du placement et de l'OPO sera identique. Il sera fixé le 25 octobre 2006 postérieurement à la centralisation de l'OPO et devrait être publié dans une notice de ce même jour. Il est précisé que le prix définitif pourra être fixé en dehors de la fourchette indiquée ci-dessus.
- En cas de modification de la fourchette de prix comme en cas de fixation du Prix de l'Offre à Prix Ouvert et du Prix de Placement Global en dehors de la fourchette indicative de prix, les nouvelles modalités de l'offre seront mentionnées dans une note complémentaire soumise, préalablement à sa diffusion, au visa de l'Autorité des marchés financiers, dont le résumé sera publié dans au moins un journal à diffusion nationale ou à large diffusion. La clôture de l'Offre à Prix Ouvert sera, le cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent d'au moins deux jours de négociation après la publication de cette note complémentaire pour, s'ils le souhaitent, retirer leur acceptation avant la clôture de l'Offre à Prix Ouvert. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert.

#### **1) Caractéristiques du Placement Global**

Préalablement à la cotation, une partie des actions sera diffusée dans le public, dans le cadre d'un placement public réalisé en France et d'un placement privé international dans certains pays à l'exclusion notamment des Etats-Unis d'Amérique.

- Durée du placement : Du 16 au 24 octobre 2006 à 17 heures
- Responsable du placement : Portzamparc
- Agent de placement : EuroTrading
- Nombre de titres proposé au PG : **450.000 actions soit 90% de l'Offre**

Le Placement Global pourra être clos sans préavis.

#### **2) Caractéristiques de l'OPO**

- Durée de l'offre : Du 16 au 24 octobre 2006 à 17 heures.
- Nombre de titres dans l'OPO : **50.000 actions soit 10% de l'Offre**

Le nombre définitif d'actions offertes diffusées dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert d'une part et dans le cadre du Placement Global d'autre part est susceptible d'ajustement en fonction de la nature de la demande. En particulier :

- le nombre définitif d'actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert pourra être augmenté par prélèvement sur le Placement Global sans toutefois que le nombre d'actions diffusées dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert ne puisse excéder 20% du nombre total d'actions offertes diffusées dans le public.
- le nombre définitif d'actions offertes dans le cadre du Placement Global pourra être augmenté par prélèvement sur l'Offre à Prix Ouvert (dans le cas où l'Offre à Prix Ouvert ne serait pas entièrement couverte).

La date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert pourra être avancée ou prorogée sous réserve de la publication d'un avis par Euronext Paris S.A. et de la publication par la Société d'un communiqué de presse annonçant cette modification dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale, au plus tard la veille de la nouvelle date de clôture ou de la date de clôture initialement prévue, selon le cas. En cas de prorogation de la date de clôture, les donneurs d'ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert pourront, s'ils le souhaitent, révoquer avant la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert à 17 heures les ordres émis avant la publication de ce communiqué auprès des établissements qui auront reçu ces ordres. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert.

### Libellé et transmission des ordres :

Les clients devront transmettre leurs ordres d'achat **au plus tard le 24 octobre 2006 à 17h** aux intermédiaires financiers.

Les ordres d'achat de la clientèle seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation soit le 25 octobre 2006. **Les ordres sont exprimés en nombre d'actions demandées. Les ordres devront être exprimés sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.**

En application de l'article P 1.2.16 des règles d'organisation et de fonctionnement d'Euronext Paris, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- Fraction d'ordre A1 : entre 1 et 100 titres inclus.
- Fraction d'ordre A2 : au delà de 100 titres.

Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix.

Le 25 octobre 2006 à 10h00, au plus tard, les membres du marché transmettront à EURONEXT PARIS SA par télécopie (n° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres d'achat dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre d'ordres et de titres demandés entre les fractions d'ordre A1 et A2.

Conditions d'exécution des ordres : sauf dans l'hypothèse où les ordres seraient répondus à 100% des quantités de titres demandées, les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2.

Résultat de l'OPO : le résultat de l'OPO fera l'objet d'une notice publiée le 25 octobre 2006, précisant notamment le prix et le pourcentage de réduction qui sera éventuellement appliqué aux ordres ainsi que les conditions dans lesquelles se poursuivront les négociations sur Alternext à compter du 31 octobre 2006.

**Il est précisé que si la diffusion des titres ne permet pas d'atteindre le seuil de 2.5M€, l'opération sera annulée et les ordres seront caducs.**

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 25 octobre 2006 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT +, entre d'une part Portzamparc (Code Affilié 549) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 30 octobre 2006. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 27 octobre 2006 à 12 heures. L'instruction aura comme date de négociation le 25 octobre 2006.

**Il est précisé que le calendrier communiqué dans la présente notice est indicatif. Il pourra donc faire l'objet de modifications qui seront communiquées dans une nouvelle notice.**

### **Conditions particulières applicables aux ordres d'achat dans le cadre de l'OPO**

- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20% du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un maximum de deux ordres ;
- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordre disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

### III - OBSERVATIONS TECHNIQUES ET DIVERSES

<u>Listing Sponsor</u>	:	Industrie, Bourse, International
<u>Etablissement en charge du Placement</u>	:	Portzamparc
<u>Agent de placement</u>	:	EuroTrading
<u>Désignation de la société</u>	:	ECT INDUSTRIES
<u>Service des titres et service financier</u>	:	Société Générale Securities Services
<u>Cotation</u>	:	Dès le 31 octobre 2006 les actions ECT INDUSTRIES seront négociées sur Alternext, groupe de cotation E1
<u>Code mnémonique</u>	:	ALECT
<u>Code ISIN</u>	:	FR0004065639
<u>Secteur d'activité ICB</u>	:	2000-2700-2730-2737 – Electronic Equipment

**Il est précisé que les opérations effectuées sur le marché Alternext seront compensées et garanties.**

NOTA :

Conformément aux dispositions de l'article 980 bis du CGI et du décret n°2005-314 du 25 mars 2005, les négociations réalisées sur la société ECT INDUSTRIES sur le marché Alternext ne sont pas soumises à l'impôt de bourse. Il appartiendra donc aux intermédiaires financiers de ne faire figurer sur les avis d'opéré correspondant aux opérations réalisées sur ECT INDUSTRIES que les frais de courtage à l'exclusion de tout impôt de bourse.

Le prospectus est composé d'un document de base enregistré le 1<sup>er</sup> septembre 2006 sous le numéro I.06-138 et d'une note d'opération visée le 11 octobre 2006 sous le numéro 06-363.

Modèle d'état récapitulatif à utiliser  
par les membres du marché

Document à adresser à EURONEXT PARIS SA  
**Le 25 octobre 2006 à 10 heures au plus tard**

par télécopie au n° : 01 49 27 16 00

**OPO DES ACTIONS**

**ECT INDUSTRIES**

Membre dépositaire ..... affilié Euroclear France n° .....

Adresse.....

Nom de la personne responsable ..... N° de téléphone .....

Décomposition des ordres d'achat	Nombre de fractions d'ordres	Nombre de titres
Fraction d'ordre A1 : entre 1 et 100 titres inclus		
Fraction d'ordre A2 : Au delà de 100 titres		

- 
- un même donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ;
  - s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte.

October 12<sup>th</sup> 2006

N° 2006 – 0203

## ECT INDUSTRIES

- Admission of shares of the Company on Alternext on October 25<sup>th</sup> 2006
- Offering of shares to the public in a global placement and an Open-Price Offer from October 16<sup>th</sup> to 24<sup>th</sup> 2006
- Listing and first quotation of shares on October 31<sup>st</sup> 2006

### I - ADMISSION OF SHARES ON ALTERNEXT.

Pursuant to Chapter 1(paragraph 1.4) and Chapter 3 of Alternext Rules, EURONEXT PARIS SA has decided to admit on Alternext the 926,448 existing shares that comprise the equity of ECT INDUSTRIES at the day of the admission and a maximum of 200,000 new shares that will be issued in the admission framework.

The admitted shares, which par value is €1.55 per share, will represent the total equity and voting rights in the Company and will be participating from January 1<sup>st</sup> 2006. Since the admission, the shares will be either in bearer form, or in registered form at the choice of the shareholder.

The listing of ECT INDUSTRIES shares on Alternext will take place on October 25<sup>th</sup> 2006 in accordance with the procedure of global placement and Open-Price Offer (OPO) under the conditions stated below.

Information on the current position of ECT INDUSTRIES will be provided to professional investors and the public as follows :

- A simplified prospectus will be available for consultation at the Company's head office at ECT INDUSTRIES, 11, bld Champy, ZI Les Richardets, 93160 NOISY LE GRAND, on the company's website ([www.ect-industries.fr](http://www.ect-industries.fr)), on Alternext's website ([www.alternext.com](http://www.alternext.com)) and on IBI 's ([www.ibi.fr](http://www.ibi.fr)).
- A copy of the prospectus will also be available for consultation at the Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse and on its website ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).
- Publication of the legal notice in BALO planed on October 16<sup>th</sup> 2006.

### II - TERMS AND CONDITIONS OF THE OFFER (OPO and Global Placement).

For the listing on Alternext, 500,000 shares will be offered to the public as part of a global placement and an open-price offer (OPO). The shares will be obtained from 300,000 existing shares (345,000 new shares should the extension be totally exercised) and from the issue of a maximum of 200,000 new shares as part of a capital increase permitted by the extraordinary general meeting on June 22<sup>nd</sup> 2006.

Date of first listing	:	October 25 <sup>th</sup> 2006
Listing procedure	:	Global placement + OPO
Number of shares offered	:	500,000 shares 44.39% of the equity (before the extension clause exercise)

Extension clause : According to the importance of the demand, the number of shares in the Offer could be increased of 45,000 additional existing shares representing 9% of the number of shares initially proposed in this operation.

### **Conditions applying to both global placement and OPO**

- Indicative price range: **€9.25 - €10.75**
- The first share price will be set at the end of the OPO and will take account of the demand expressed in the global placement. The prices of the global placement and the OPO are the same. The definitive price will be set on October 25<sup>th</sup> 2006 after centralisation of the OPO and should be published by Euronext Paris in a notice that same day. The final share price may be set outside the aforementioned range.
- However, if the price of admission of the new shares is fixed outside the indicative price range mentioned above, and also in case of modification of the indicative price range, the new price range will be announced to the public by a notice of Euronext Paris and a press release published in at least one national financial newspaper. The closing date of the OPO will be postponed in a way order givers have at least two business days from the press release to revoke the orders passed in the OPO. New irrevocable orders could be passed until the new closing date of the OPO. The modification would be announced to the public in a press release and the new modalities clarified by a Euronext Paris notice.

#### **1) The Global Placement**

Before first listing, a proportion of the shares will be included in a public placement in France and an international private placement in some countries excluding the United States of America.

Period of the Placement	:	From October 16 <sup>th</sup> to 24 <sup>th</sup> 2006 inclusive
Underwriter	:	Portzamparc
Placement agent	:	EuroTrading
Number of shares diffuse	:	<b>450,000 shares representing 90% of the Offer</b>

The Global Placement could be closed without previous notice.

#### **2) The OPO**

Period of the OPO	:	From October 16 <sup>th</sup> to 24 <sup>th</sup> 2006 inclusive.
Number of shares in the OPO	:	<b>50,000 shares representing 10% of the Offer</b>

The final number of shares offered in the Placement and the OPO could be adjusted depending of the nature of the demand :

- The definitive number of shares offered in the OPO could be raised by shares initially offered in the Placement without exceeding 20% of the offer
- The definitive number of shares offered in the Placement could be raised by shares initially offered in the OPO in case the OPO is not fully covered.

The closing date could be postponed or prorogued under the condition that the new closing date will be announced to the public by a notice of Euronext Paris and a press release of the published in at least two national financial newspaper at least the day before the new closing date. In case of prorogation of the closing date, the order givers in the OPO could revoke, before the new closing date, their orders before the publishing of this press release by the establishment which had received their orders. New irrevocable orders could be expressed until the new closing date.

Order types and transmission :

Clients will send their purchase orders to the intermediaries **by 17:00 on October 24<sup>th</sup> 2006**. Orders issued in the OPO will be, even in the events of reduction, irrevocable.

In application of the article P1.2.16 of organizing and functioning rules of Euronext purchase will be divided depending of the number of shares :

- A1 order portion : 1 - 100 shares inclusive
- A2 order portion : more than 100 shares

Purchase orders placed are irrevocable and they will be valid on October 25<sup>th</sup> 2005 only. **Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.**

Intermediaries shall send their purchase orders to the market member(s) of their choice.

By 10:00 on October 25<sup>th</sup> 2006, market members shall fax EURONEXT PARIS SA (on 01 49 27 16 00) a list of the purchase orders they have received, using the model given in annex. The report should break down the number of orders and shares requested for A1 and A2 order portions using the model given in annex.

Execution of orders : unless all orders are filled in full, A1 order portions shall receive preferential treatment over A2 order portions.

Result of the OPO : the result of the OPO will be given in a notice that should be published by Euronext Paris on October 25<sup>th</sup> 2006. This notice will specify the price and any scale-back rates that may have been applied to fractions of orders and the trading conditions for October 31<sup>st</sup> 2006.

**If the float does not amount €2.5M, the Offer will be cancelled and the orders will be void.**

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO : settlement/delivery of October 25<sup>th</sup> 2006 trades will be through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between Portzamparc (code 549) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on October 30<sup>th</sup> 2006 . All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 on October 27<sup>th</sup> 2006. The trading day shown on instructions will be October 25<sup>th</sup> 2006.

**The schedule contained in this notice is provisional. It may therefore be subject to changes which will be announced in a new notice by Euronext Paris.**

**Special conditions applicable to orders placed under the Open-Price Offer**

- Individual order givers (natural persons or legal entities) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered ;
- clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed ;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the order giver has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested ;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by order givers holding accounts with them ;
- EURONEXT PARIS SA reserve the right to require intermediaries to submit summary statements of their orders immediately by fax ;
- EURONEXT PARIS SA also reserve the right, after informing the order transmitter, of reducing or cancelling any undocumented orders and orders it believes are excessive.



### III- TECHNICAL AND OTHER COMMENTS.

<u>Listing advisor</u>	:	Industrie, Bourse, International
<u>Brokers</u>	:	Portzamparc
<u>Placement agent</u>	:	EuroTrading
<u>Company name</u>	:	ECT INDUSTRIES
<u>Securities and financial services</u>	:	Société Générale Securities Services
<u>Listing</u>	:	As of October 31 <sup>st</sup> 2006, ECT INDUSTRIES will be traded on Alternext, trading category E1
Symbol	:	ALECT
<u>ISIN Code</u>	:	FR0004065639
<u>ICB sector</u>	:	2000-2700-2730-2737 – Electronic Equipment

**It is specified that the trades on Alternext are netted and guaranteed.**

NOTA - According to the article 980 bis of CGI and decree n°2005-314 dated March 25<sup>th</sup>, 2005, the Stock Exchange tax will not be collected concerning Alternext negotiations on ECT INDUSTRIES.

The prospectus is composed of a base document registered on September 1<sup>st</sup> 2006 under number I.06-138 and an operation note which received from the Autorité des Marchés Financiers the visa dated October 11<sup>th</sup> 2006, number 06-363.

---

Model form to be used by intermediaries

Fax this document to EURONEXT PARIS SA  
**By 10:00 on October 25<sup>th</sup> 2006**  
 on 01 49 27 16 00

**OPEN PRICE OFFER**  
**ECT INDUSTRIES**

Member accepting orders ..... Euroclear France member n° .....

Address .....

Contact.....Telephone number.....

Fax number : .....

	Number of order portions	Number of shares
A1 order portions (1 - 100 shares inclusive)		
A2 order portions (more than 100 shares)		

- 
- Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ;
  - a maximum number of orders equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.